

ABONNEMENT

| Saumur | |
|----------------------|--------|
| Un an | 25 fr. |
| Six mois | 13 |
| Trois mois | 7 |
| Poste | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE. LITTÉRATURE. SCIENCES. INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

| | |
|------------------------------|----|
| Annonces, la ligne | 20 |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 8 AVRIL

AU TONKIN

Traité avec les pirates. — Soldes des sous-officiers français

Il y a, paraît-il, tant de pirates au Tonkin que le gouvernement renonce à les combattre, qu'il traite avec eux ; M. le vicomte de Montfort, député de la Seine-Inférieure, vient de publier à ce sujet un document incroyable, mais officiel : c'est le texte d'un traité conclu, au nom du résident supérieur, avec un chef de brigands qui sera désormais chargé d'assurer la sécurité et la tranquillité de toute la région parcourue par ses bandes » (sic).

Il y a là-dedans des choses fabuleuses : exemptions d'impôt pour les villages occupés par les « bandes » susdites ; fournitures d'armes aux gredins et à leurs chefs ; promesse d'une solde à l'occasion payée d'avance, et jusqu'à l'évacuation par les troupes françaises d'un poste qui gênait les opérations des bandes de Luong-Tam-Ky !

On n'est pas plus aimable !

Mais ce n'est pas tout : le gouvernement, qui espère désarmer, par d'humiliantes faveurs, des chefs de bandit, dont il accroîtra, au contraire, les exigences, réserve ses rigueurs pour les sous-officiers français qui combattent sous notre drapeau.

L'Avenir du Lot-et-Garonne reçoit une lettre où nous lisons :

« Pour ce qui est des choses qui se passent au Tonkin, il en est de tellement monstrueuses qu'on a de la peine à y croire.

» Notre solde de sous-officiers (78 francs par mois), juste suffisante à notre entretien et à notre nourriture, vient d'être réduite, par décret, à partir du 1^{er} janvier dernier, à 33 fr., soit plus de la moitié moins.

» Les sergents français venus ici, à des milliers de lieues de leur pays, exposés aux fièvres et aux différentes maladies permanentes, obligés de faire venir leurs vivres de France, touchent huit piastres par mois.

» Les sergents annamites, qui sont chez eux et vivent à des prix si dérisoires qu'ils ne peuvent s'exprimer qu'en sapèques, touchent comme solde quinze ou dix-huit piastres, soit plus du double que nous.

» Où passera l'argent qui nous est ainsi enlevé ? A l'administration civile, aux résidences ou dans quelques coffres-forts tonkinois bien pensants. »

Le sergent qui a écrit cette lettre ci-dessus ne pouvait connaître le traité révélé par M. le vicomte de Montfort.

Le « coffre-fort tonkinois bien pensant », ce doit être celui du chef de brigands Luong-Tam-Ky. Réduire la solde des troupes pour acheter des bandits, quelle drôle de manière de combattre le brigandage !

Serait-ce un premier essai d'armée coloniale ? Les idées de M. Etienne sont parfois si étranges, et l'on en voit de si drôles au Tonkin !

GEORGES HUILLARD.

INFORMATIONS

LA LIGUE D'ENSEIGNEMENT

Un congrès de la Ligue d'Enseignement, présidé par M. le sénateur Jean Macé, vient de se réunir à Paris. On y a fait des déclarations intéressantes, comme M. le sénateur Macé disant que la Ligue est devenue « un ministère », et M. le pasteur Steeg nous apprenant que la Ligue « a réussi à se substituer aux pouvoirs publics » dans l'application de la loi scolaire.

Le congrès a clôturé ses travaux en votant les vœux suivants :

1° « Que les pouvoirs publics tiennent la main à une plus stricte application des lois scolaires, au double point de vue des délégations cantonales et des commissions scolaires ; tous les groupes de la Ligue doivent faire tous leurs efforts pour arriver à ce but ;

2° « Que l'examen du certificat d'études primaires soit transformé de manière à donner plus exactement la valeur intellectuelle de l'enfant. »

Un troisième vœu sur la réorganisation des cours d'adultes primaires, dans toute la France, est renvoyé au conseil général de la Ligue et porté à l'ordre du jour du congrès, qui aura lieu en 1892.

LA RÉGLEMENTATION DES PARIS

L'idée d'une réglementation des paris, dans le genre de celle qui existe en Angleterre, fait tous les jours des progrès dans l'esprit des députés que préoccupe la question des courses.

On sait qu'en Angleterre, dans l'enceinte même du champ de courses, une place est réservée aux parieurs ; les bookmakers y sont comme parqués, et le public n'y pénètre qu'en payant un nouveau droit d'entrée assez élevé.

M. Riotteau, député de Granville, président de la commission du Palais-Bourbon, est parti hier soir pour Londres ; il va étudier sur les lieux mêmes le fonctionnement du système anglais, qui, à la rentrée des Chambres, a de grandes chances de s'implanter en France.

LES VICTIMES DU « 2 DÉCEMBRE »

La fédération des prétendues « victimes » du coup d'État de 1851 a adressé à la Chambre des députés une requête pour obtenir que les pensions viagères accordées aux citoyens ainsi qualifiés par la loi de 1884, fussent réparties, pour la part des décès, sur les survivants.

Cette requête a été renvoyée au ministre de l'intérieur par la commission de la Chambre des députés qui s'en était occupé un instant ; mais il paraît aujourd'hui que le ministre de l'intérieur ne trouve pas qu'il y ait lieu de statuer sur cette réclamation.

LES FRANÇAIS A MOSCOU

Le 4^{er} mai 1891, le drapeau français flottera dans Moscou, abritant, sous ses trois couleurs, une Exposition nationale installée dans un palais de la Couronne de Russie. Deux mille industriels français des plus importants auront répondu à l'appel fait au nom de l'intérêt commercial et industriel, au nom du patriotisme,

et recevront, dans la vieille capitale des tsars, la large, franche et cordiale hospitalité d'un peuple ami.

NOTRE AMBASSADEUR A BERLIN

Les dépêches de Berlin, transmises aux journaux cette semaine, ont représenté le voyage du comte de Montebello en France comme le signe de son prochain transfert à l'ambassade de Berlin. Cette nouvelle est plus qu'aventurée. Le rappel de M. Herbette, quelque avantageux qu'il puisse être aux intérêts français, ne paraît encore nullement consenti par le cabinet français. Celui-ci semble, au contraire, se raidir contre le vœu de l'opinion et résolu à maintenir en Allemagne son maladroît favori. Il ne cédera, croyons-nous, qu'à des réclamations multipliées, et son heure n'est pas encore venue. Ni les maladresses de l'ambassadeur à Berlin, ni les sourires plus ou moins discrets des diplomates étrangers n'ont éclairé notre gouvernement sur la valeur du personnage, sur sa clairvoyance et ses aptitudes.

AGITATION OUVRIÈRE

Au moment où les mineurs belges s'agitent, où, pour obtenir le suffrage universel, ils usent de la menace d'une grève longue et générale, les patrons interrogés par le Figaro ont fait cette déclaration :

« En Belgique, la crise métallurgique est complète. A Liège, l'ouvrier ne travaille plus que deux jours par semaine. En Allemagne, la crise est sur le point d'éclater. En France, chaque métallurgiste sait qu'il a eu, l'an dernier, son maximum de travail. L'extraction du charbon ne peut donc pas se maintenir à son taux actuel.

» C'est conséquemment à l'heure même où les mineurs se montrent le plus exigeants, que les Compagnies seraient contraintes de leur demander des sacrifices.

» Il y a deux façons toutes différentes d'envisager la question des salaires.

» L'ouvrier ne s'occupe que de son salaire à soi.

» Les Compagnies font le total de tous les salaires qu'elles donnent. Ce total, « elles » sont plus près de le diminuer que de l'augmenter. » Il est très possible qu'on soit forcé de le baisser dans les six mois de 40 à 45 0/0. »

Ce sont les hommes les plus considérables qui constatent un fait empreint d'une pareille gravité et qui le notifient dans l'interview qu'ils ont pris soin de se faire demander.

Peut-être les mineurs belges ne parlent-ils si hardiment de grève que parce qu'ils comprennent la situation et peut-être aussi ne se lancent-ils dans un long chômage que parce qu'ils le savent inévitable.

Le correspondant du Fanfulla à Turin dit que l'impératrice Eugénie a annoncé à la princesse Lætitia et à ses frères sa décision de leur laisser tout l'héritage de Napoléon III. La princesse Mathilde aurait pris une décision analogue.

Les journaux de Saint-Petersbourg font remarquer qu'un article des statuts de l'ordre de Saint-André, que l'empereur de Russie vient de conférer à M. Carnot, dit que les étrangers qui reçoivent les insignes de cet ordre doivent faire la promesse d'entretenir avec le Tsar des relations amicales, qu'au besoin ils s'engagent à défendre par des actes.

L'ENSEIGNEMENT OFFICIEL

L'entrefilet suivant est du Siècle, journal opportuniste :

« Nous recevons d'un de nos abonnés de nouvelles doléances sur le programme imposé aux jeunes filles pour l'obtention du brevet supérieur.

» Notre correspondant nous signale, parmi les ouvrages qui doivent être étudiés et discutés, l'Emile de Jean-Jacques Rousseau, dont, en effet, certains passages ont une vigueur de ton peu appropriée à ce genre d'élèves.

» Il suffira de signaler le fait à M. le ministre de l'instruction publique pour obtenir prompt et entière satisfaction. »

Il faut que les choses aillent bien loin dans les différents manuels que l'on met entre les mains de nos jeunes filles pour qu'une feuille républicaine daigne s'émouvoir à ce point.

A BISKRA

Biskra, 6 avril.

Hier a eu lieu l'inauguration solennelle de la première maison des Frères armés d'Afrique, ou plutôt, comme on les nomme pour cette partie du continent, des Frères armés du Sahara.

Une foule considérable d'Européens et un nombre plus grand encore d'indigènes étaient venus.

Le cardinal Lavignerie présidait, assisté de l'évêque de Constantine et de plusieurs missionnaires et prêtres africains. L'Ecole apostolique avait prêté le concours de sa fanfare.

Dans la matinée, le cardinal Lavignerie avait béni les habits des nouveaux Frères, qui les ont aussitôt revêtus. Vers quatre heures, le cardinal a béni les bâtiments de la maison nouvelle.

Voici la partie politique du discours que M^{sr} Lavignerie a prononcé à cette occasion :

« Comme pasteur, je souhaitais l'union des catholiques sur le seul terrain où il leur conviendrait de se placer pour défendre librement et avec énergie les intérêts de la foi.

» Ce terrain est le terrain constitutionnel, que notre dernière Assemblée nationale a établi, désespérant d'en trouver un autre assez stable pour assurer l'avenir, où, par conséquent, tous ont le droit de se placer pour assurer à leur pays, au lieu d'une persécution étroite et basse, un gouvernement de justice et de vraie liberté.

» En parlant ainsi, je n'étais que l'écho des enseignements de Léon XIII ; je veux l'être encore aujourd'hui jusqu'au milieu de ces déserts : vox clamantis in deserto. Dans le désert, la voix est plus puissante et se fait entendre de ceux même qui passent inattentifs. Puisse

la mienne obtenir ce résultat si désirable et réveiller ceux qui paraissent, au milieu du mouvement qui sensiblement s'accomplit, déjà sommeiller et ne pas comprendre encore les leçons si souvent répétées du chef suprême des pasteurs. »

NOUVELLES MILITAIRES

LES CHEVAUX DE REMONTE

Une répartition nouvelle des chevaux de remonte a dû être faite pour atténuer le déficit que causera, cette année, la disparition dans les effectifs de la cavalerie d'une partie des jeunes chevaux de cinq ans.

Les contingents de remonte se trouvent ainsi fixés par régiment des divisions indépendantes : 8 chevaux d'officiers, 94 chevaux de troupe ; par régiment de corps d'armée, sur la frontière, 7 chevaux d'officiers et 91 chevaux de troupe ; à l'intérieur, 7 chevaux d'officiers et 83 chevaux de troupe.

Grâce à la mesure prise, les effectifs de la cavalerie cesseront d'être un trompe-l'œil puisqu'ils vont commencer à ne plus englober les remontes annuelles affectées simplement pour ordre à chaque régiment, mais maintenus dans les fermes hippiques d'élevage.

Si les officiers de cavalerie regrettent les réductions de cadres que subit leur arme par voie budgétaire, ils reconnaissent tout l'avantage des mesures prises pour augmenter les effectifs régimentaires en véritables chevaux de guerre.

Le ministre de la guerre a définitivement renoncé à remonter les officiers d'infanterie avec des chevaux arabes, dont le coût était trop élevé.

Les chevaux des officiers d'infanterie seront désormais achetés en France parmi ceux qui n'ont pas tout à fait la taille imposée à la cavalerie légère.

En raison de l'extension donnée au service d'exploration pour détruire les voies ferrées, le ministre de la guerre a prescrit d'augmenter le nombre des sapeurs dans les régiments de cavalerie.

Ils devront être familiarisés de plus en plus au maniement des explosifs susceptibles d'interrompre rapidement les communications électriques, d'obstruer les ouvrages d'art et les aiguillages des chemins de fer.

Le ministre de la guerre a fixé au 26 avril la réouverture des cours de l'École de Saint-Maixent pour la nouvelle promotion des élèves-officiers de l'infanterie.

Chronique Locale

ET DE L'OUEST

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Dimanche prochain, 12 avril, à 2 heures, la Société Nautique donnera, sur la Loire, quai de Limoges, sa première poule à l'aviron (régates de sociétaires), et prie tous ses souscripteurs de vouloir bien y assister. Cette poule comprendra des courses à quatre avirons, à deux et en skiffs.

L'accès des quais sera absolument libre.

En cas de mauvais temps, ces régates seront remises au dimanche 19.

L'ENSABLEMENT DE LA LOIRE

Dans la séance de lundi 6 avril, au Conseil général de la Loire-Inférieure, M. Ch. Le Cour a déposé le vœu suivant :

« Considérant que les sables qui comblent graduellement le lit de la Loire et qui ont nécessité tant de travaux coûteux proviennent d'un petit nombre d'affluents (l'Allier entre autres), tous de la rive gauche et venant du plateau central de la France ;

» Que ces sables sont produits par la désagrégation des terrains cristallins sur lesquels les rivières en question prennent leur source et qu'elles traversent dans la partie supérieure de leur cours ;

» Que des travaux de regazonnement et plus tard, s'il y a lieu, de reboisement, entrepris à l'origine de ces cours d'eau, d'après un plan étudié, et dirigés convenablement, arrêteraient l'érosion des roches et empêcheraient la formation des sables nouveaux ;

» Considérant que ces sables rendent inutile pour la navigation un des plus beaux fleuves de France ; qu'ils exhausent incessamment son lit et sont la cause d'inondations qui, si on n'y apporte un remède efficace, deviendront de plus en plus fréquentes, dangereuses et de plus ruineuses pour la population considérable groupée dans la vallée de la Loire, car les dépôts laissés par ce fleuve, au lieu d'être fertiles, recouvrent les terres arables et les prairies d'épaisses couches arénacées qui restent longtemps stériles ;

» Considérant que la formation continue de nouveaux sables est une menace permanente pour l'avenir des ports de Nantes et de Saint-Nazaire et que les travaux exécutés à grands frais dans la partie maritime deviendraient inutiles si on négligeait d'exécuter dans la partie supérieure des travaux, relativement peu coûteux, qui, de l'avis des hommes compétents, supprimeraient la cause même du mal ;

» Emet le vœu :

» Que l'administration provoque une étude

d'ensemble par les ministères compétents pour assurer le regazonnement, et plus tard, s'il y a lieu, le reboisement des pentes dénudées du plateau central dont les eaux se déversent dans des rivières affluentes de la rive gauche de la Loire, et arriver à exécuter les travaux complémentaires de cette mesure essentielle qui pourraient concourir à empêcher l'apport continu de nouveaux sables dans le fleuve. »

Ce vœu est signé de MM. le baron de Lareinty, président ; Ch. Le Cour, A. Decroix, La Ferronnays, de la Billaud, E. de Cazenove, Gabory.

M. le président dit que la prospérité de Nantes et du département serait plus grande si la Loire n'était pas obstruée par les sables qui gênent la navigation.

M. F. Simon propose de compléter le vœu en demandant l'endiguement des rives de l'Allier qui produisent une grande partie des sables entraînés dans la Loire.

M. le président demande à M. Le Cour d'ajouter à son vœu la proposition de M. F. Simon.

Après quelques observations présentées par M. Boquien, le vœu est renvoyé à la commission.

Nous souhaitons que ce vœu soit pris en considération. Les villes de Saumur, Tours, Orléans, Blois, sont également intéressées à l'exécution de tous travaux qui empêcheraient l'ensablement de notre fleuve.

CONSEIL GÉNÉRAL

Dans sa séance d'hier mardi, le Conseil général de Maine-et-Loire a demandé que la clôture de la chasse au marais, qui avait lieu d'habitude le 15 avril, ait lieu, cette année, le 5 mai.

M. Bruas est désigné pour faire partie de la Commission chargée d'établir les listes des candidatures aux débits de tabac de deuxième classe.

Une convention passée avec la Compagnie des chemins de fer d'intérêt local de l'Anjou pour la construction et l'exploitation du chemin de fer de Saumur à Cholet, a été transmise par M. le Préfet à M. le Ministre des travaux publics.

A la même date, M. le Préfet a adressé au ministère de l'intérieur un dossier en vue d'obtenir, pour le département de Maine-et-Loire, l'autorisation de contracter un emprunt de 2.538.200 fr., et de l'imposer extraordinairement de 4 centime 95 centièmes pendant cinquante années.

M. le général de brigade de Ponsargues est nommé au commandement de la 34^e brigade d'infanterie (17^e division, 9^e corps d'armée) et des subdivisions de région de Parthenay et de Poitiers, à Poitiers en remplacement de M. le général Faivre, précédemment admis dans la section de réserve.

M. le colonel Descharmes, commandant le 49^e régiment de dragons, est nommé au commandement par intérim de la 2^e brigade de cuirassiers (3^e division de cavalerie), à Niort, en remplacement de M. le général de Négroni, placé dans la section de réserve.

SAUMUR

Nous croyons devoir signaler le danger qu'il y a de danser dans le foyer du théâtre. Au dernier bal des compagnons, où les danseurs étaient, paraît-il, nombreux, le plancher subissait des oscillations considérables à chaque cadence.

Réunion publique à la Mairie d'Angers

Lundi soir, les carriers des ardoisières de Trélazé se sont réunis dans une salle de la mairie d'Angers. Avec eux se trouvait un grand nombre d'ouvriers de la ville, appartenant à différents états qui n'ont aucun rapport avec celui de perreyeurs ; on comptait aussi beaucoup de femmes dans l'assistance.

Quand le bureau a été constitué, le président a déclaré que les ouvriers des ardoisières ont suspendu momentanément leur travail pour obtenir une augmentation des salaires et la journée de dix heures.

Pour que la réunion fût contradictoire, la Commission des ardoisières avait été convoquée par la Chambre syndicale des ouvriers.

Lorsque ceux-ci eurent exposé leurs doléances, le président de la Commission, M. Blavier, a pris la parole. Il a pu se faire entendre quelques instants, mais bientôt des clameurs de toutes sortes ont couvert sa voix et pendant qu'on laissait les autres orateurs attaquer, on refusait à M. Blavier la possibilité de s'expliquer.

Au bout d'une heure, la réunion a dégénéré en personnalités continues. Et ce n'étaient pas les carriers qui criaient le plus. Finalement, le président de l'assemblée a clos la séance en remerciant M. Blavier dont il n'avait pas pu faire respecter la liberté de parole.

Au moment de la sortie, un individu d'Angers, qui a fait tous les métiers, sauf celui de perreyeur, un nommé Burgain, a achevé d'exciter le public contre la Commission.

De sa bouche ne sortait que le mot voleur. Une pareille expression semblait étrange chez cet ancien employé du Ralliement.

C'est au milieu d'un violent tumulte que s'est opérée la sortie.

On barrait le passage à M. Blavier ; on ne voulait laisser sortir personne. C'est seulement au dernier moment que la police a songé à intervenir.

Le président de la commission des ardoisières a tenu courageusement tête jusqu'au bout à cette émeute de parti pris. Mais il a dû se

L'Homme aux cent millions

PAR PAUL VERDUN

— Jamais ! répondit le romancier avec force. Aujourd'hui, comme hier, comme avant-hier, je répète : je suis innocent de la mort de mon voisin. Je le redirai demain, après-demain, toujours ! Je suis la victime de circonstances inexplicables, je paie pour un assassin, ou pour des assassins inconnus, qui ont peut-être machiné ces circonstances afin de me faire paraître coupable en leur lieu et place. Ni de près, ni de loin, je n'ai trempé dans ce meurtre.

— Alors, expliquez la présence de la clef de la victime sur votre bureau.

Marchand resta silencieux, il cherchait dans sa mémoire.

— Je crois me souvenir... fit-il.

— Le juge l'interrompt, en demandant d'un ton moqueur :

— Peut-être avez-vous aussi découvert cette clef dans l'enveloppe qui contenait les dix mille francs ?

— J'y suis maintenant ! s'écria l'écrivain.

Je me souviens... Vos paroles me rappellent les circonstances dans lesquelles j'ai trouvé cette clef et je l'ai rapportée chez moi.

» C'était le lendemain de la découverte de l'enveloppe aux dix mille francs. J'étais descendu demander à la concierge si elle avait vu la veille au soir quelqu'un entrer dans la maison. En remontant l'escalier, je vis sur le palier, dans l'angle formé par le mur près de ma porte, une clef tombée à terre. Je la ramassai pour qu'elle ne s'égarât pas. Je rentrai et la posai sur mon bureau. Je me souviens même que je me fis cette réflexion : « Je dirai tout à l'heure à la bonne de la remettre à la concierge. » Mais je causai avec ma femme et j'oubliai la clef qui resta là, jusqu'au moment où vous l'avez découverte. Vous voyez que rien n'est plus simple !

— Evidemment ! riposta Queyrat d'un ton railleur. Rien ne serait plus simple, si René Bernard n'avait pas été assassiné, et si cette clef n'était pas précisément celle de son appartement. Mais, dites-moi, vous qui trouvez réponse à tout, — réponse plus ou moins habile, il est vrai ! — expliquez-moi pourquoi vous aviez un revolver chargé caché au fond d'un tiroir de votre bureau ? Il est probable que

vous l'avez emporté dans votre visite chez votre voisin. Vous ne vous en êtes pas servi, parce que vous avez réfléchi que la détonation donnerait l'éveil, et parce que le couteau japonais vous parut plus commode à l'accomplissement de votre crime. Voilà ce que nous apprenons une déduction logique des faits qui ont précédé, accompagné et suivi le meurtre. Voyons maintenant votre explication à vous.

— Elle est bien simple. L'hiver dernier, j'eus l'occasion d'aller fréquemment en soirée. Ces réunions se terminaient à une heure tardive de la nuit. Je ne trouvais pas toujours une voiture pour me ramener chez moi, et j'étais obligé de traverser à pied le Champ de Mars, l'Esplanade des Invalides et des avenues désertes, réputées comme dangereuses. C'est alors que j'achetai un revolver pour me servir de porte-respect. Depuis ma dernière sortie, il est resté dans le tiroir où vous l'avez trouvé.

— Il était enfermé sous clef, comme un objet compromettant qu'on veut cacher !

— Je l'avais mis sous clef par prudence. Emmanuel aime à fureter dans les coins. Si mon revolver se fût trouvé dans un tiroir ouvert à volonté, l'enfant eût pu s'en emparer et... un malheur est si vite arrivé !

Queyrat n'insista pas. Il reposa la clef à sa place, et tira un bijou qu'il montra aussi à Marchand.

— Connaissez-vous cette épingle d'or à tête d'émeraude ?

— Non.

— Rappelez vos souvenirs, consultez votre mémoire... insista le juge en observant attentivement la physionomie de son prisonnier.

Mais aucun trait du visage de l'homme de lettres ne trahit une émotion quelconque pendant qu'il tournait et retournait l'épingle entre ses doigts. Ce fut d'un ton calme, et même indifférent, qu'en la rendant au magistrat, il dit :

— Je n'ai pas souvenir d'avoir jamais vu ce bijou. En tous cas, il ne m'a jamais appartenu.

Queyrat sembla sur le point de questionner encore le romancier, mais il se retint, et prononça à demi-voix :

— Non ! Remettons la suite de l'interrogatoire à tout à l'heure. Cela vaudra mieux !

Il ordonna au greffier de lire le procès-verbal de l'entrevue.

Marchand le signa ; après quoi, le juge d'instruction dit au garde municipal :

retirer dans une salle voisine pour éviter les violences d'une bande d'énergumènes excités par Burgain.

Ce dernier, qui semblait pris d'une attaque d'épilepsie, a été emporté avec peine par sept ou huit de ses camarades.

Somme toute, cette réunion n'a produit aucun résultat, puisqu'on n'a voulu entendre qu'une des parties en cause.

Le public appréciera à qui en revient la responsabilité. (Journal de Maine-et-Loire.)

Le compte rendu de la réunion, publié dans l'Union de l'Ouest, se termine ainsi :

« M. Blavier sort précédé, suivi, entouré d'une foule hurlant, vociférant et menaçant nous ne savons quoi. On dit que des coups de poing ont été donnés, que M. Blavier a eu son habit déchiré. Nous n'avons pas vu cela, ayant été bloqué auprès du bureau. Nous avons vu et entendu un M. Burgain, cordonnier, dit-on, monter sur une chaise et pérorant très haut contre les voleurs ! Il a fallu l'emporter pour le faire taire. Pendant ce temps, M. Blavier a pu être poussé dans la salle du Conseil municipal, gardé par des gardiens de la paix.

La réunion, en somme, n'a montré que l'innocuité et, peut-être, le danger des réunions publiques pour la discussion des intérêts si complexes du salaire et du capital. »

SAINT-MACAIRE-DU-BOIS. — Suicide. — La femme Guyard s'est pendue dimanche dans son grenier, à la suite de chagrins domestiques. Cette femme était la belle-mère de Grellier, l'assassin du garde-chasse de Cizay.

On annonce la mort de M. Mexme-James Picault de la Pérandière, conseiller honoraire à la Cour d'appel d'Angers, décédé en son hôtel, en cette ville, rue Béclard, dans sa 88^e année.

LOUDUN. — On vient d'arrêter, rue des Mœurs, à Loudun, tout une caravane de nomades.

Dans la nuit du 30 au 31 mars, ces individus, au nombre de cinq, sans compter les femmes et les enfants, étaient de passage à Veniers.

Ils escaladèrent la clôture en grillage fil de fer du sieur Méron, de la Guétrie, et enlevèrent sous un hangar le foin nécessaire à leurs attelages, cent kilos environ.

Ce n'est que mardi matin, lors du passage de ses animaux, que le sieur Méron s'aperçut du vol commis à son préjudice.

Il suivit les traces laissées sur la route par les nomades, et arriva tout droit rue des Mœurs, où il put se rendre compte que le foin dévoré par les chevaux des roulants était bien le sien.

Ils ont été écroués à la prison de Loudun.

— Vous allez reconduire le détenu dans son cachot de la Souricière, et vous l'y garderez à ma disposition.

Et il recommanda :

— Vous m'entendez bien. Il ne faut pas que ce prisonnier retourne avec les autres à Mazas !

Le garde s'inclina et répondit :

— Parfaitement, monsieur le juge d'instruction !

Et, ouvrant la porte, il fit signe à son collègue qui attendait dans le corridor. Celui-ci s'avança, de façon à recevoir Marchand à sa sortie. Gustave, déjà parvenu sur le seuil, se retourna et demanda :

— Où donc allez-vous me faire mener, si je ne retourne pas à Mazas ?

Mais le magistrat répondit énigmatiquement :

— Vous le saurez toujours assez tôt !

Demeuré seul avec son greffier, Queyrat s'appuya le dos contre son bureau, croisa les bras et dit :

— N'est-ce pas, Villeneuve, que c'est parfois une rude tâche que celle de magistrat instructeur ?

— J'y songeais tout à l'heure, répondit l'employé avec une respectueuse familiarité, lors-

LES COURSES EN FRANCE

D'une statistique préparée au ministère de l'agriculture, sur la question des courses, il résulte que, chaque année, des courses ont lieu dans plus de soixante départements et qu'il existe actuellement 256 sociétés de courses.

4^e Concours national de tir A LYON

Nous avons parlé il y a quelque temps de l'organisation du 4^e Concours national de tir, qui doit avoir lieu à Lyon du 11 au 22 juillet prochain.

Nous sommes heureux d'annoncer aujourd'hui que le programme est sur le point d'être envoyé à tous membres des Sociétés de tir de France et de l'étranger.

Ce programme comporte 450,000 fr. de prix et primes, répartis sur une vingtaine de catégories. Nous signalerons plus particulièrement : le Championnat de France avec 12,000 francs de prix, et l'arme de guerre, tir illimité, avec 20,000 fr. de prix.

Les souscriptions commencent à affluer.

La médaille commémorative du Concours reproduira sur une de ses faces le Gloria Victis de l'Union Nationale, et, sur l'autre face, une vue de Lyon. Ces deux compositions, éminemment artistiques, sont dues à deux prix de Rome, MM. Dubois et Naudé.

La Commission choisit en ce moment le modèle des coupes qui seront de deux grandeurs (50 fr. et 100 fr.).

Le nombre des cibles qui était primitivement de 120 a été élevé à 150.

Le 11 avril, un grand bal militaire, donné dans les salons de l'Hôtel de Ville, inaugurera la série des fêtes qui auront lieu à l'occasion du Concours.

Pour tous renseignements, s'adresser au Secrétaire général, 22, place des Terreaux, à Lyon.

Le tirage de la Loterie de la Société de Saint-Vincent-de-Paul aura lieu demain jeudi 9 avril, à deux heures du soir, au siège de la Société, rue Basse-Saint-Pierre.

Les membres du bureau seront reconnaissants de l'envoi des lots qu'on voudra bien leur faire.

Les lots principaux sont exposés chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean.

Dernières Nouvelles

Paris, 8 avril, 4 h. 43.

Le sénateur de Pressensé est mort dans la matinée.

L'Echo de Paris annonce que M. de Freycinet a mis à la disposition du général de Miribel des crédits suffisants pour lui permettre, pendant les prochaines manœuvres, le transport de deux corps d'armée par railway.

HAVAS.

que je vous voyais lutter de ruse avec l'inculpé pour lui faire avouer son entrevue avec René Bernard.

— Il convient de cette visite, reprit le juge, mais je n'ai pu apprendre ni les motifs de cette démarche, ni la conversation qui en a occupé le temps.

Il se tut, puis, au bout de quelques instants, il dit :

— Comme cet écrivain aime sa femme !

Et, se rappelant l'interrogatoire de Céline, il ajouta :

— Et comme il est payé de retour !

Puis encore :

— Les preuves matérielles accablent Marchand, mais il proteste de son innocence avec une telle énergie !... Si, malgré les apparences, il n'était pas coupable !... Une bien lourde responsabilité pèse sur moi. Si j'allais me tromper, et envoyer un innocent à l'échafaud ! Oh ! Alors, quels remords ! Si ce romancier voulait parler ! S'il ne se rendait pas esclave de son serment ! Mais non, il ne dira rien ! C'est un vrai Français, lui ! Il ne peut pas manquer à sa parole donnée. Avez-vous vu quelle belle indignation, quand je l'engageais à se confier à moi ? Au fond, je l'admire, c'est un homme

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 avril 1891.

La Bourse est sans variations appréciables : 3 0/0, 95.07 ; 4 1/2 0/0, 105.67.

On traite la Banque de Paris en bonnes tenances à 820.

La Société Générale, qui a détaché un coupon de 6.70, est ferme à 485.

Le Crédit Lyonnais conserve une excellente tenue à 775. Le Crédit Foncier fait 1,272. Le Crédit Mobilier maintient ses progrès à 430.

A noter la reprise du Crédit Foncier de Tunisie, justifiée par le développement continu de ses opérations statutaires.

Les demandes en actions et parts de fondateurs de la Banque Nationale de Saint-Domingue sont reçues jusqu'au 12 avril courant, au siège social et au Crédit Mobilier. L'action coûte net 300 fr. et rapporte 20 fr. ; la part vaut 80 francs et en rapporte 8. C'est donc du 8 et du 10 0/0 avec circonstance qu'il s'agit de titres d'un établissement d'Etat, doté de monopoles et de privilèges régalien.

L'action des Chemins Portugais se relève à 480. La baisse n'étant que l'œuvre de la spéculation ne pouvait pas durer.

L'obligation Porto-Rico est recherchée à 278.50.

On se préoccupe toujours sur le marché de la prochaine émission portugaise. On ne saurait mieux comparer l'obligation des Tabacs Portugais, aussi bien quant à ses origines que quant à sa valeur intrinsèque, qu'à l'obligation ottomane de priorité si justement appréciée par les capitalistes. L'expérience est faite aujourd'hui des garanties qui s'attachent aux obligations tabacs et l'on peut apprécier la marge qu'elles laissent à la hausse quant elles sont offertes, comme la Portugaise, à des cours avantageux.

L'action Podiafra continue à se négocier couramment à 40 fr.

Théâtre de Saumur

TOURNÉES F. ACHARD

JEUDI 9 AVRIL 1891

Madame Mongodin

Comédie en 3 actes, de E. Blum et R. Toché.

M. ACHARD remplira le rôle de Mongodin.

ON COMMENCERA PAR LA LOGE 22, comédie en 1 acte, de E. Blum et R. Toché.

MARCHÉS

Saumur, 4 Avril

| | | | |
|-------------------------------------|-------|---------------------------------|-------|
| Froment-commerce, l'hectolitre | 21 50 | Bœuf ou vache, le kil. | 1 80 |
| id. halle (moyenne) | 21 2 | Veau | 2 — |
| Méteil | 16 60 | Mouton | 2 40 |
| Seigle | 12 — | Porc | 1 60 |
| Orge | 14 — | Poulets la couple | 4 — |
| Avoine | 10 50 | Dindonneaux | 16 — |
| Sarrasin | — — | Canards | 6 — |
| Haricots blancs | 30 — | Oies | 10 — |
| Haricots rouges | 28 — | Beurre le kilog. | 3 10 |
| Fèves | — — | (Enf. la douzaine | 0 70 |
| Noix | 16 — | Foin, la charretée de | — — |
| Châtaignes | — — | 780 kilog. | 75 — |
| Sel les 100 kil. | 15 — | Luzerne | 75 — |
| Son | 16 — | Paille | 35 — |
| Pommes de terre, la barrique, | 12 — | Huile de noix, 50 kil. | 130 — |
| Farine, la culasse de 157 kilog. | 61 — | Chanvre 1 ^{re} qualité | — — |
| Pain 1 ^{re} qual., le kil. | — — | les 52 kilog. 500 | — — |
| id. 2 ^e id. Of. 36 66 | — — | id. 2 ^e | — — |
| id. 3 ^e id. Of. 35 | — — | id. 3 ^e | — — |
| | | Charbon de bois, les | — — |
| | | 100 kilog. | 16 — |
| | | Charbon de terre | 4 50 |

BOURSE DE PARIS

Du 7 Avril 1891

| | |
|--------------------|--------|
| 3 0/0 | 95 10 |
| 3 0/0 nouveau | 93 52 |
| 3 0/0 amortissable | 95 10 |
| 4 1/2 | 105 20 |

VIVIERS, 1^{er} avril
Froment, 1^{re} qualité, 20 fr. l'hectolitre ; 2^e qualité, 19 50. — Seigle, 12 fr. — Orge, 12 50. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, 4 fr. — Blé noir, 10 50. — Maïs, 15 50. — Jarosse, 12 25. — Vesceau, 13 fr. — Foin, 1^{re} qté, 38 fr. les 500 kil. — Paille de froment, 22 fr. — Beurre, 2 30 le kil. — Œufs, » 70 la douzaine. — Trèfle, 90 fr. les 100 kil. — Luzerne, 85 fr. — Poulets, 3 50 la couple. — Bœufs sur pied, le kil., » 55. — Veaux, » 40. — Porcs, » 45. — Moutons, » 60.

LONGUÉ, 2 avril.

Blé-froment, l'hect., 21 à 22. — Seigle, 15 fr. — Orge, 14 fr. — Avoine, 10 fr. — Pommes de terre, le d.-d., » 75. — Foin, la charretée, 780 k., 65 à 75 fr. — Paille, 32 fr. — Pain, les 6 k., 2 10. — Œufs, la douz., » 65. — Volailles, la couple, 4 à 8 fr.

SABLÉ, 6 avril

Froment nouv. (l'hect.), 21 75. — Orge, 12 fr. — Avoine d'été, 10 25. — Beurre, le 1/2 kil., 1 60. — Poulets, la couple, 3 50. — Œufs, la douzaine, » 65.

CHOLET, 4 avril

Froment, 1^{re} qualité, l'hect., 21 fr. — Avoine, 9 25. — Bœuf gras, amenés 514, vendus 504, poids 650, prix » 77. — Vaches grasses, a. 219, v. 214, p. 450, p. » 69. — Bœufs maigres, a. 31, v. 26. — Vaches maigres, a. 45, v. 44. — Taureaux, a. 3, v. 3. — Veaux, a. 7, v. 7. — Moutons, a. 40, v. 40. — Porcs, a. 45, v. 39. — Cochons de lait, a. 51, v. 43.

LAVAL, 4 avril

Froment, double décal., 4 fr. — Orge, 2 75. — Sarrasin, 2 26. — Avoine hiver, 2 40. — Pommes de terre, 4 40.

ÉPICERIE CENTRALE

28, rue Saint-Jean, Saumur.

Grand Assortiment d'Articles de Pâques et Poissons d'Avril

ŒUFS CANDI ET DÉCORÉS, PANIERS GARNIS, POULES, PETITS POUSSINS, etc., etc., etc.

Spécialité d'articles pour Baptêmes

Coffrets satin riche haute nouveauté

Tous ces articles sont vendus à des prix très modérés.

Toute personne achetant 3 francs de confiserie a droit à un BILLET DE TOMBOLA.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. Dartres, Eczéma, Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécialement recommandé contre le pityriasis (pellicules cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont très prompts et assurent une guérison complète et durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

AVIS A MM. LES PROPRIÉTAIRES

M. DUBOIS-RONCE, seul entrepreneur de la ville de Saumur, a l'honneur de faire connaître à MM. les Propriétaires qu'il fait une diminution pour ses travaux de vidanges de 2 fr. par mètre cube pour tous liquides à partir de 4 mètres.

L'ancien prix reste applicable pour toutes matières solides.

S'adresser à M. DUBOIS-RONCE, au Pont-Fouchard, près Saumur.

On se rend aux châteaux et maisons bourgeoises des environs.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Étude M^e LE BARON, notaire à Saumur.

Constitution de Société

Suivant acte reçu par M^e LE BARON, notaire à Saumur, le 27 mars 1891,

M. ALPHONSE-GUSTAVE PLONCARD et M. LOUIS-THOMAS ERNOULT, négociants, demeurant à Saumur,

Ont formé entre eux une société en nom collectif pour le commerce en gros et en détail des primeurs, fruits, vins et eaux-de-vie de marc d'Algérie, sous le nom de *Factoire Franco-Algérienne*.

La durée de la société est fixée à 5 ans à partir du 1^{er} avril 1891. Le siège social est fixé à Saumur.

La raison et la signature sociales sont : « *Ploncard et Ernoult* ».

Chacun des associés fera usage de la signature sociale, mais il ne pourra obliger la société que pour les affaires qui l'intéresseront. En conséquence, tous billets, lettres de change et généralement tous engagements exprimeront la cause par laquelle ils auront été souscrits.

Le fonds social est fixé à six mille francs fournis en argent comptant par moitié entre les deux associés.

Une expédition dudit acte a été déposée le 3 avril 1891 à chacun des greffes du Tribunal de commerce et de la Justice de paix du canton sud de Saumur.

Pour extrait : LE BARON.

Étude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1891

Château de l'Île Ponneau

Près de la Gare d'Orléans

Meublé ou non Meublé

SES JARDINS ET SERVITUDES AVEC OU SANS LE PARC

On peut visiter.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire, ou à M. GIRARD, géomètre-expert, rue Pavée, Saumur.

Étude de M^e AUBOYER, notaire à Saumur, place de la Bilange, n^o 23.

A AFFERMER

POUR LA TOUSSAINT 1891

La ferme de la Boire-Salée

Comprenant bâtiments d'habitation et d'exploitation, ouche de 3 hectares 82 ares 60 centiares, pré à Bellevue de 1 hectare 54 ares 40 centiares, et d'autres parcelles de pré.

Le tout situé commune de Saint-Lambert-des-Levés

S'adresser à M. RÉTAILLIAU, propriétaire à Saumur, rue d'Alsace, n^o 8, ou à M^e AUBOYER, notaire.

A Louer présentement

MAISON

Tout agencée pour un commerce de boucherie

Avec Cour, Remise et Écurie

Le tout situé dans un bon quartier

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

UNE MAISON

AVEC JARDIN

Située rue d'Alsace, n^o 3, Actuellement occupée par M^{me} veuve LAUMONIER.

S'adresser à M. JOUSSEAUME, même rue, n^o 4. (40)

Études de M^e LABOÉ, notaire à Angers, boulevard du Roi-René, 56 bis, et de M^e FOREST, notaire à Segré.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

A la Chambre des Notaires d'Angers, rue Chevreul

Le 18 Avril 1891, à 1 heure

La Terre du Bois-Lozé

SITUÉE

Communes de Vern et Brain-sur-Longuenée

Beau château, parc, étang, prairies, bois et métairies.

Contenance : 196 hectares.

Mise à prix : 320,000 fr.

Jouissance de suite.

On peut traiter avant l'adjudication.

Proximité de la gare de Chazé (ligne de Paris à Saint-Nazaire) et de la gare du Lion-d'Angers.

Pour les renseignements et traiter, s'adresser auxdits notaires, et, pour visiter, au château.

A Louer ou à Arreter

MAISON ET JARDIN

Situés à Saumur, rue de l'Ancienne-Gare, d'une contenance de 55 ares,

Plus une parcelle de BOIRE.

S'adresser, pour traiter, à M. AUGUSTE CORBINEAU qui l'occupe.

A Louer présentement

MAISON

Située rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 12.

S'adresser à M. FAVARON, rue de la Comédie. (822)

ENTREPOT

CIDRE de Bretagne

PREMIÈRE QUALITÉ

P. FOUCHÉ, rue d'Orléans.

AVIS

M. Vernery, opticien à Pontivy, a l'honneur d'informer les habitants de Saumur qu'il est le seul possesseur de verres qui ont obtenu le grand succès de l'Exposition de 1889. Ces verres sont d'une netteté irréprochable, les courbes en sont faites mathématiquement, ce qui permet de prendre des verres moins forts que ceux dont on se servait précédemment. Ces verres corrigent les défauts de la vue, ils permettent de travailler sans la moindre fatigue.

Après quarante années de pratique dans l'art de l'optique, et en raison des connaissances acquises, M. VERNERY donne aux personnes les verres qui conviennent à leur vue. Tous ces verres sont très bien montés sur monture acier fin, or et argent.

M. VERNERY sera visible du 1^{er} au 20 avril, hôtel de Londres, de 8 heures du matin à 5 heures du soir.

Entrée libre
HOTEL DE LONDRES
Saumur

CIDRES

M^e ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit de très bons cidres nouveaux des meilleures contrées de Bretagne et de Normandie, garantis pur jus, à 38 fr. la barrique, rendu à domicile.

S'adresser route de Rouen, n^o 24 bis. (143)

UNE JEUNE FILLE, sachant bien coudre, demande une place de FEMME DE CHAMBRE.

S'adresser à M^{me} veuve GIRARD, chez M^{me} SATABIN, rue du Petit-Pré, à Saumur.

Une maison de commerce de Saumur demande un REPRESENTANT sérieux pour les environs.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une BONNE DOMESTIQUE. S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE

Chez MARCHAL & BILLARD, éditeurs, 27, place Dauphine,

PARIS

ET SE TROUVE DANS TOUTES LES LIBRAIRIES

La Crise Notariale

ÉTUDE ÉCONOMIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

DU NOTARIAT MODERNE

Par JULES ROUXEL

1 volume in-18. — Prix : 3 francs 50.

Hôtel-Restaurant des Trois-Ancre

Ancienne Maison GUÉRINEAU

LIGNAIS, Succ^r

Place de l'Hôtel-de-Ville, 11 et 12, SAUMUR

Table d'hôte très confortable à 2 fr. 25 et à 2 fr. 50

Excellents vins rouges et blancs

Déjeuners et Dîners à la carte et à prix fixe, depuis 1 f. 50 et 2 fr.

PENSION DEPUIS 60 FR.

SALONS & CABINETS PARTICULIERS

Dîners sur commande

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

M. PILLET a l'honneur de vous informer qu'il est seul privilégié pour Saumur du NOUVEAU SYSTÈME PERFECTIONNÉ au moyen duquel on écrit en même temps

La Lettre et la Copie

sans presse, sans papier à copier et sans encre spéciale.

Ce procédé est appelé à rendre les plus grands services au commerce et dans les bureaux. L'expérience simple et facile est faite par chaque acheteur lui-même.

Prix : UN FRANC

Reproduction instantanée des télégrammes, lettres, cartes postales, plans, ainsi que des feuillages d'après nature, dessins de broderie, etc. Gros et détail.

PILLET-BERSOULLE, Pianos-Musique, Saumur

Épicerie Parisienne

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

ARTICLES DE PAQUES

Oufs en tous genres, Vannerie fine et bon marché, Oiseaux, Porcelaines, Biblots, etc.

ARTICLES DU 1^{er} AVRIL

Poissons en sucre, en chocolat, en carton, Surprises, etc.

Rayon spécial de Pain d'Épices en morceaux, Pavés, Bonshommes, Nonnettes supérieures.

CRÉDIT A TOUT LE MONDE

PAR LA MAISON

L'ÉPARGNE POPULAIRE

SAUMUR — 87, rue d'Orléans — SAUMUR

Agrandissement des Magasins et Baisse de Prix

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE est la seule qui délivre :

| | | |
|--|----------------|------------------|
| 4 Bon de 15 fr. contre un versement de | 1 fr. et 1 fr. | |
| 1 — 20 — — — — — | 2 » 1 » | Par semaine |
| 1 — 30 — — — — — | 3 » 1 » | |
| 1 — 40 — — — — — | 10 » 1 50 | jusqu'à |
| 1 — 50 — — — — — | 12 50 1 50 | |
| 1 — 60 — — — — — | 15 » 2 » | Parfait paiement |
| 1 — 80 — — — — — | 20 » 2 50 | |
| 1 — 100 — — — — — | 25 » 3 » | |
| 1 — 120 — — — — — | 30 » 3 50 | |
| 1 — 140 — — — — — | 35 » 4 » | |
| 1 — 160 — — — — — | 40 » 4 50 | |
| 1 — 180 — — — — — | 45 » 4 50 | |
| 1 — 200 — — — — — | 50 » 6 » | |

Pour une somme supérieure à 200 francs, les clients sont priés de s'adresser au siège de l'Administration, où il leur sera fait des conditions spéciales.

La Maison de l'ÉPARGNE POPULAIRE livre à l'abonnement et au comptant toutes les marchandises concernant l'Habillement pour hommes, femmes et enfants, le Meuble, la Draperie, la Toile, etc., en un mot tout ce qui concerne le ménage et la toilette.

Le Directeur-Propriétaire,
A^d COLLAS.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés